

# LES RÔLES ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP EN ORGANISME DE FORMATION

**MAJ LE :** 30/04/2026

**PAR :** STEPHANE GUEHRAR

**RÉFÉRENT HANDICAP :** STEPHANE GUEHRAR

Mail de contact : [stephane.guehrar@webacad.fr](mailto:stephane.guehrar@webacad.fr)

## Les compétences du référent handicap :

- Connaître le cadre légal et réglementaire concernant le handicap
- Comprendre les attentes du Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi et identifier les actions à mettre en place dans son établissement pour y répondre
- Cerner le rôle et les missions du référent handicap
- Comprendre les différentes formes de handicap, leurs conséquences en emploi et en formation ainsi que les moyens de compensation, les aides et le réseau des partenaires mobilisables
- Accompagner une personne en situation de handicap tout au long de son parcours

Source Centre Ressource Formation Handicap

## Les rôles du référent handicap :

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées
- Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics et des partenaires
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation)
- Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition pour l'améliorer, par:  
l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques plus accessibles, ...
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de sa structure
- Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation
- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap